Niveau(x) d'enseignement: 8 Numéro EDUQ : 8970253
Centre d'intérêt: 854

Québec (Province). Conseil des universités

Programme de maîtrise en ressources et systèmes de l'Université du Québec (UQAC) approuvé à titre expérimental en 1979 : avis du Conseil des universités au Ministre de l'enseignement supérieur et de la science. -- Sainte-Foy : Le Conseil, 1989.
8 f. ; 28 cm. -- (Avis / Conseil des universités du Québec. ISSN 0709-3985 ; 89.3)

Résumé au début du v. Code: 2310-0139.

ISBN 2-550-20072-1

Descripteur(s): Evaluation de programmes * Approbation * Programme d'études * Universitaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom: Université du Québec à Chicoutimi

Identificateur(s) de sujet: Ressources et systèmes

Dans cet avis, le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de lever le caractère expérimental du programme de maîtrise en ressources et systèmes de l'Université du Québec à Chicoutimi approuvé à titre expérimental en 1979.

Type de document: m

EDUQ
8970253

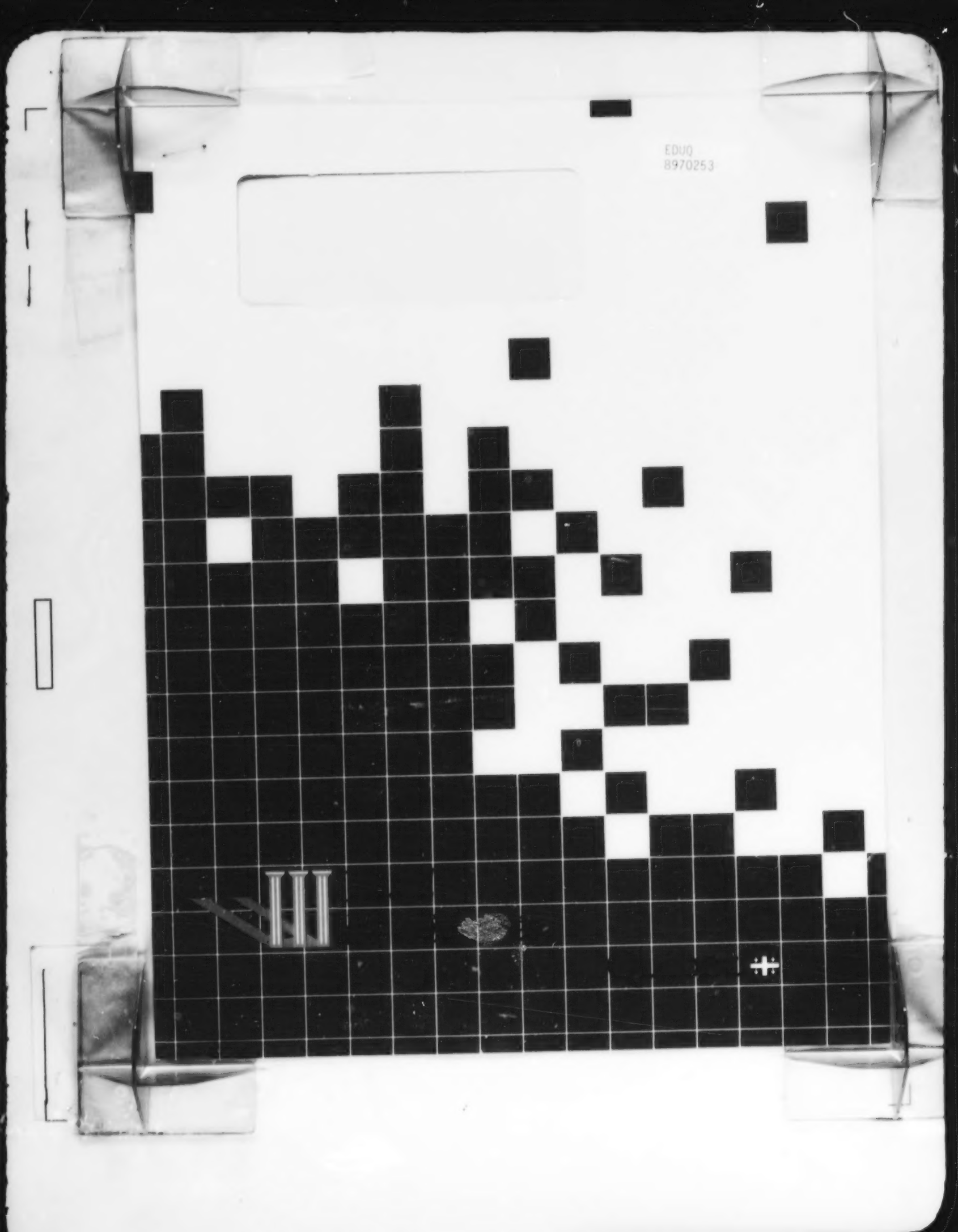

PROGRAMME DE MAÎTRISE EN RESSOURCES ET SYSTÈMES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (UQAC) APPROUVÉ À TITRE EXPÉRIMENTAL EN 1979

Avis du Conseil des universités au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

Code : 2310-0139

Conseil des universités

Avis no 89.3
Août 1989

CONSEIL DES UNIVERSITÉS

2700, boul. Laurier
Tour Frontenac, 8e étage
Sainte-Foy, (Québec) G1V 2L8

Téléphone :(418) 646-5821

Gouvernement du Québec

Dépôt légal : troisième trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISSN : 0709-3985
ISBN : 2-550-20072-1

Résumé

Dans son avis no 78.13 du 15 février 1979, le Conseil des universités recommanda au ministre de l'Éducation d'autoriser l'Université du Québec à implanter à l'UQAC, à titre expérimental pour cinq ans, un programme de maîtrise en ressources et systèmes.

Le ministre ayant accepté cette recommandation, l'Université du Québec procéda à l'ouverture de son programme en septembre 1980 puis, en novembre 1986, transmit au Comité des programmes le rapport d'évolution requis.

L'examen de ce rapport révéla que, si l'évolution du programme avait été satisfaisante dans l'ensemble, celui-ci n'avait encore produit que peu de diplômés et enregistrait un taux d'abandons élevé. Le Conseil jugea donc préférable de recommander, dans son avis no 86.11, du 20 février 1987, le maintien, pour une période supplémentaire de trois ans, du caractère expérimental de ce programme.

L'examen du second rapport d'évolution, transmis en juin 1989 par l'Université du Québec, s'est avéré satisfaisant à un double titre. D'une part, le nombre de diplômés a augmenté de façon notable et le taux d'abandons est descendu à un seuil raisonnable. D'autre part, examiné sous l'angle des indicateurs de performance mis au point par le Conseil pour l'évaluation des programmes du secteur du génie, le programme de maîtrise en ressources et systèmes se classe fort honorablement.

Le Conseil recommande donc la levée du caractère expérimental du programme de maîtrise en ressources et systèmes de l'Université du Québec (UQAC).

Table des matières

1.	IDENTIFICATION DU PROGRAMME	1
2.	HISTORIQUE DU DOSSIER	1
2.1	Approbation à titre expérimental	1
2.2	Prolongation du caractère expérimental	2
3.	EXAMEN DU SECOND RAPPORT D'ÉVOLUTION	3
3.1	Évaluation selon les critères habituels	3
3.2	Évaluation selon les indicateurs de performance des programmes de génie	5
3.3	Conclusion	6
4.	RECOMMANDATION	6

Annexe I - Catégories établies par le Conseil des universités pour classer les programmes du secteur du génie.

Annexe II - Indicateurs de performance mis au point par le Conseil des universités pour le secteur du génie.

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

- Nom du programme : maîtrise en ressources et systèmes[1].
- Appellation et abréviation du grade : maître ès sciences appliquées (M.Sc.A.).
- Établissement : Université du Québec (UQAC).

2. HISTORIQUE DU DOSSIER

2.1 Approbation à titre expérimental

Dans son avis no 78.13 du 15 février 1979, le Conseil des universités recommanda au ministre de l'Éducation :

> «d'autoriser, à titre expérimental et pour une période de cinq années au terme de laquelle l'établissement devra produire un rapport d'évolution au Comité conjoint des programmes, l'implantation, à l'Université du Québec à Chicoutimi, d'un programme de deuxième cycle en systèmes et ressources, conduisant à l'obtention du grade de Maître ès Sciences appliquées (M.Sc.A.).»

---

1 *Il s'agit d'un programme de 45 crédits, de type recherche et ouvert aux détenteurs d'un diplôme de baccalauréat en sciences pures, en sciences appliquées ou en génie.*

Le ministre suivit cette recommandation et, en septembre 1980, l'Université du Québec procéda à l'ouverture de son nouveau programme.

2.2 Prolongation du caractère expérimental

En novembre 1986, l'Université du Québec soumit au Comité des programmes le rapport d'évolution demandé par le Conseil dans son avis no 78.13.

Au terme du processus de réévaluation, le Conseil jugea que la situation du programme était globalement satisfaisante, à l'exception des deux problèmes suivants, dont les responsables du programme étaient eux-mêmes conscients et pour lesquels ils avaient déjà prévu et pris des mesures correctives :

- le petit nombre de diplômes (8) décernés dans le programme depuis son implantation;

- un taux d'abandons élevé (52%).

Dans ces conditions, le Conseil jugea préférable de recommander au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, dans son avis no 86.11 :

> «1. de maintenir, pour une période supplémentaire de trois ans, le caractère expérimental imposé au programme de maîtrise en ressources et systèmes de l'Université du Québec (UQAC) depuis son implantation;

2. d'inviter l'Université du Québec à soumettre au Comité des programmes, à l'issue de cette période expérimentale prolongée, un rapport d'évolution complémentaire sur ce programme.»

Cette recommandation du Conseil fut suivie par le ministre. En juin 1989, l'Université du Québec soumit donc au Comité des programmes un deuxième rapport d'évolution sur son programme de maîtrise en ressources et systèmes. Ce second rapport couvre la période 1986-89, alors que le premier couvrait la période 1980-85.

3. EXAMEN DU SECOND RAPPORT D'ÉVOLUTION

Le Comité a eu recours à deux catégories de critères pour examiner ce second rapport d'évolution : les critères habituellement retenus pour la réévaluation des programmes approuvés à titre expérimental et, étant donné l'appartenance du programme au secteur du génie, les indicateurs de performance mis au point par le Conseil pour les programmes relevant de ce secteur.

3.1 Évaluation selon les critères habituels

Indubitablement, d'importants progrès ont été enregistrés par le programme sur les deux points ayant conduit le Conseil, en février 1987, à recommander le maintien du caractère expérimental du programme. D'une part, de 1986 à 1989, période couverte par le second rapport d'évolution, 13 étudiants ont satisfait à toutes les exigences du programme et ont obtenu le grade de M.Sc.A. Le nombre total de diplômes décernés dans le programme depuis

son ouverture en 1980 se chiffre donc désormais à 21 et non plus à 8 comme en 1985. En outre, les mémoires de 4 autres étudiants ont été acceptés sous réserve de corrections. D'autre part, le taux d'abandons observable dans le programme a été beaucoup plus faible pour la période 1986-89 qu'il ne l'avait été pour la période 1980-85, soit 20% au lieu de 52%.

Cette double amélioration est la conséquence de nombreuses mesures prises par les responsables du programme, notamment :

- un resserrement des exigences à l'admission, en particulier dans le cas des étudiants désirant s'inscrire à temps partiel[2];

- un meilleur encadrement des étudiants;

- un soutien financier apporté aux étudiants par le Département des sciences appliquées, notamment par l'offre de postes d'assistant de recherche.

D'autres éléments d'information contenus dans le second rapport d'évolution, d'ailleurs complet et bien présenté, témoignent de la vitalité désormais atteinte par le programme. Entre autres, les professeurs obtiennent de nombreuses subventions de recherche et, un sondage récent l'a montré, les diplômés et les étudiants actuellement inscrits sont satisfaits de la formation reçue dans le programme.

---

2 *C'est ainsi que 14 des 23 nouveaux étudiants, soit environ 61%, qui se sont inscrits au programme de 1986 à 1989 ont opté pour le mode «temps complet».*

3.2 Évaluation selon les indicateurs de performance des programmes de génie

Le programme de maîtrise en ressources et systèmes se classe encore dans la 2e des trois catégories établies par le Conseil dans son Étude sectorielle en génie (Annexe I), mais il se rapproche de la 1re puisqu'il satisfait à deux des trois indicateurs de performance correspondants (Annexe II) :

Indicateur	Norme	Situation dans le programme
1	20 étudiants inscrits	21 (automne 88)
2	7 diplômés/an	4.1 (période 1986-89)[3]
3	9 professeurs actifs	12 (1988-89)

Même si le programme ne satisfait pas encore pleinement aux indicateurs de performance, le Comité n'a pas jugé qu'il s'agissait là d'un obstacle à la levée du caractère expérimental du programme. En plus de la situation satisfaisante décrite en 3.1, deux raisons l'y ont incité. En premier lieu, le Conseil, dans son avis no 86.3 («Indicateurs de performance et programmes de 2e et 3e cycles en ingénierie»), soulignait qu'il fallait «prévoir une application souple des indicateurs»[4] de performance. En second lieu, le Conseil, toujours dans son avis no 86.3, avait inscrit le programme de

---

3 *Période considérée : d'octobre 1986 à avril 1989.*

4 *CONSEIL DES UNIVERSITÉS, Indicateurs de performance et programmes de 2e et 3e cycles en ingénierie - Avis no 86.3, 19 septembre 1986, p. 20, avant-dernière ligne.*

maîtrise en ressources et systèmes - alors classé dans la 2e catégorie - dans la liste de ceux pour lesquels aucune suite à donner n'était prévue. On se souviendra qu'un programme était inscrit dans cette liste lorsque la Commission de la recherche universitaire s'était déclarée «satisfaite des mesures prises par l'université en question pour en améliorer la situation.»[5]

3.3 Conclusion

Le Conseil endosse l'analyse du Comité des programmes et considère que les deux faiblesses relevées dans le programme de maîtrise en ressources et systèmes lors de la réévaluation de 1986 ont été corrigées. De plus, il estime que, examinée sous l'angle des indicateurs de performance mis au point en 1986 pour les programmes appartenant au secteur du génie, la situation actuellement observable dans ce programme est bonne. Le Conseil recommande donc la levée du caractère expérimental encore attaché à ce programme.

4. RECOMMANDATION

ATTENDU l'avis du Conseil des universités no 78.13 (15 février 1979) ayant recommandé au ministre de l'Éducation d'autoriser l'Université du Québec à implanter à l'UQAC, pour une période expérimentale de cinq ans, un programme de maîtrise en ressources et systèmes;

---

5 *Ibid., page 12, section 4.4, 2e paragraphe, lignes 7 et 8.*

ATTENDU l'avis du Conseil des universités no 86.11 (20 février 1987) ayant recommandé au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science :

> «1. de maintenir, pour une période supplémentaire de trois ans, le caractère expérimental imposé au programme de maîtrise en ressources et systèmes de l'Université du Québec (UQAC) depuis son implantation;
>
> 2. d'inviter l'Université du Québec à soumettre au Comité des programmes, à l'issue de cette période expérimentale prolongée, un rapport d'évolution complémentaire sur ce programme.»;

ATTENDU la transmission par l'Université du Québec, en juin 1989, du rapport d'évolution complémentaire requis;

CONSIDÉRANT le caractère satisfaisant du rapport, particulièrement en ce qui concerne les deux aspects du dossier où la situation avait été jugée préoccupante par le Conseil des universités dans son avis no 86.11 : le taux d'abandons et le nombre de diplômés;

CONSIDÉRANT le bon classement du programme par rapport aux indicateurs de performance établis par le Conseil des universités pour les programmes du secteur du génie;

le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science :

de lever le caractère expérimental du programme de maîtrise en ressources et systèmes de l'Université du Québec (UQAC).

Cette recommandation a été adoptée par le Conseil des universités lors de sa 198e séance, tenue les 24 et 25 août 1989.

Annexe I

Diplômes décernés par les Grandes écoles et les universités pour lesquels le programme de classes préparatoires mène

– Diplômes d'ingénieur	sans qu'aucune note ne soit inférieure à 12 sur l'ensemble de l'épreuve (Annexe II) ;
– Diplômes d'école	sans qu'aucune note ne soit inférieure à 12 sur l'ensemble de l'épreuve écrite et orale ;
– Diplômes d'école	sans qu'aucune note ne soit inférieure à 12 sur l'ensemble de l'épreuve écrite et orale, à l'exception de celle de langue vivante étrangère qui ne peut être inférieure à 10.

(1) CONSEIL DES UNIVERSITES, [illegible] – Paris, [illegible] 1985, page 34, 2e paragraphe, [illegible]

Annexe I

Catégories établies par le Conseil des universités pour classer les programmes du secteur du génie.

- Programmes de 1re catégorie : «ceux qui satisfont assez généralement aux critères de performance (Annexe - II);»

- Programmes de 2e catégorie : «ceux qui rencontrent généralement les critères de performance réduits de moitié;»

- Programmes de 3e catégorie : «ceux qui ne rencontrent pas ces critères réduits tant du point de vue des effectifs étudiants que professoraux.»[6]

---

6 *CONSEIL DES UNIVERSITÉS, Rapport final - Comité pour l'étude sectorielle sur le génie, avril 1985, page 34, 2e paragraphe, alinéas 1, 2 et 3.*

Indicateurs de performance mis au point par le Conseil des universités pour le secteur du génie.

« • la présence d'au moins 30 étudiants inscrits aux programmes de maîtrise et de doctorat d'un département (20 étudiants inscrits si le département n'offre que des activités de maîtrise);

• la production d'au moins 10 diplômés par année dans ces programmes (7 diplômés si le département n'offre que des programmes de maîtrise);

• la présence d'au moins 9 professeurs actifs au sein de ces programmes. Pour être jugé «actif», un professeur devrait, sur une période de cinq ans, avoir obtenu au moins une subvention externe ou un contrat de recherche, avoir supervisé au moins un étudiant de maîtrise ou de doctorat par année, et avoir en moyenne au moins une publication scientifique par année.»[7]

---

7 *CONSEIL DES UNIVERSITÉS, Indicateurs de performance et programmes de 2e et 3e cycles en ingénierie - Avis no 86.3, 19 septembre 1986, page 20, recommandation 1, 3 alinéas.*

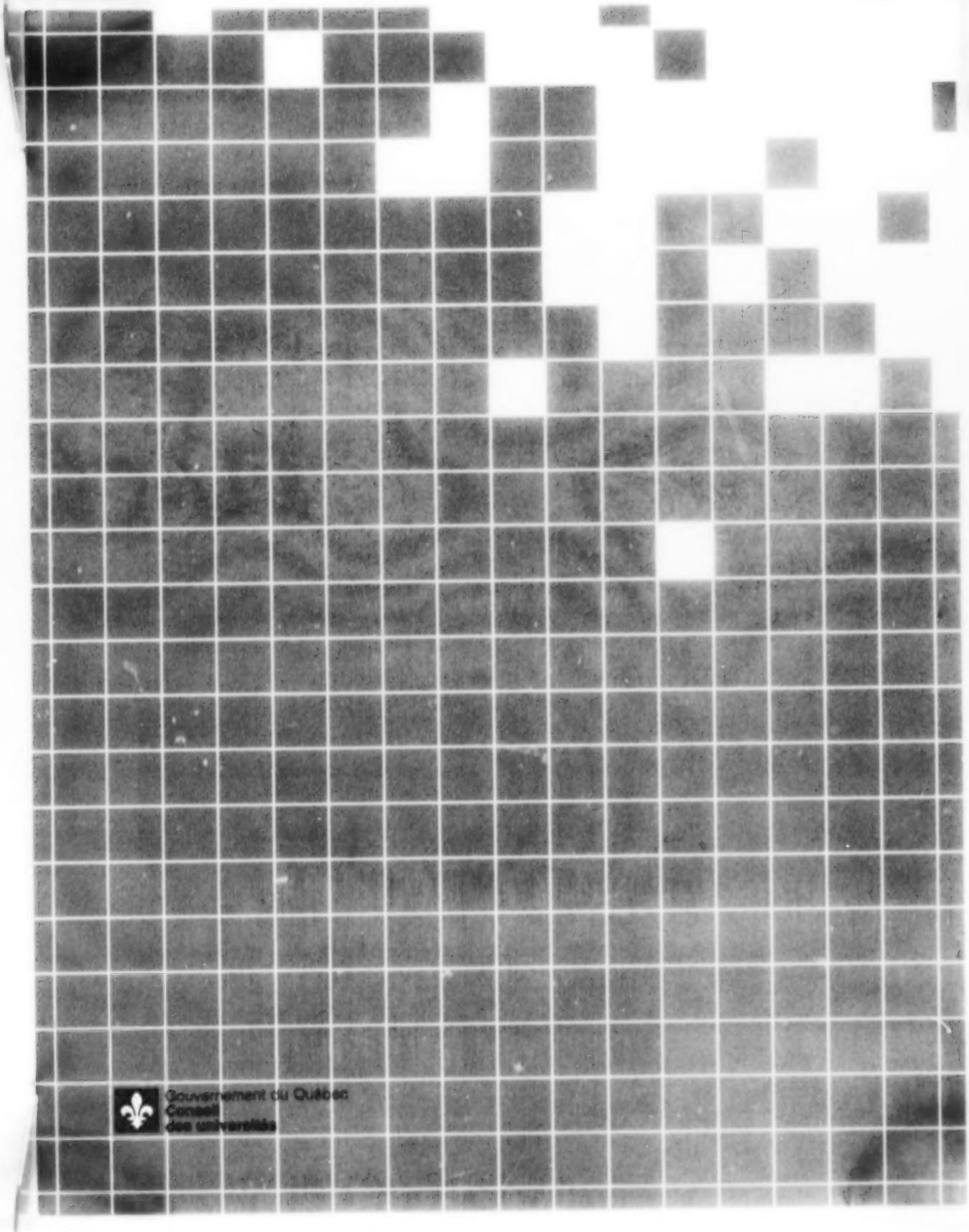
Gouvernement du Québec
Conseil
des universités